«En tant que client ou prestataire de services, la généralisation du cloud engendre de nouvelles exigences»

Associé chez Walder Wyss, Jürg Schneider, spécialisé dans les technologies de l'information, la protection des données et l'externalisation, dirige le bureau lausannois de l'étude. Alors que l'utilisation des services de cloud computing se répand, il s'agit de connaître et d'adopter certaines bonnes pratiques. Explications.

En plein contexte de transition digitale, notre économie tend évidemment à se numériser dans des proportions importantes. Dans ce cadre, les entreprises s'avèrent toujours plus nombreuses à recourir aux services de cloud computing. Une donne qui ne va pas sans s'accompagner de nouveaux enjeux et défis, en matière de sécurité et de protection des données notamment. Pour en savoir plus, afin d'identifier entre autres les bonnes pratiques à adopter en tant qu'entreprise demandeuse de services cloud ou en tant que prestataire actif dans ce secteur, Jürg Schneider, avocat spécialisé dans les domaines des technologies de l'information, de la protection des données et de l'externalisation, analyse et détaille les enjeux actuels. Interview.

Pour commencer, avant d'aller plus en détails dans les questions pratiques liées à l'utilisation des services cloud, rappelez-nous en quoi consiste précisément cette technologie.
Le «cloud» constitue en effet un terme relativement vaste qui comprend plusieurs facettes. En substance, le cloud computing implique l'accès à des logiciels informatiques, d'espaces de stockage et de capacités de calcul visant à faire fonctionner des applications informatiques et héberger des informations et données. Par rapport aux systèmes traditionnels que l'on utilisait auparavant, cela implique de passer par un ou plusieurs prestataires de services externes afin d'assurer ces fonctions IT. Sans trop entrer dans les détails, le cloud se décline ensuite en différentes prestations - infrastructure, plateforme et logiciel - ainsi qu'en différentes configurations - privé, public ou hybride.



Jürg Schneider
Avocat, Dr. en droit, associé
Walder Wyss SA, Lausanne

Comment expliquer l'essor du cloud et dans quelles proportions les entreprises adoptent-elles ce type de solutions?
Selon les estimations fournies par les experts et institutions économiques, environ 25% des entreprises actives en Europe utilisent aujourd'hui des prestations de cloud computing. Cette proportion importante, encore amenée à évoluer, augmente d'ailleurs lorsqu'il s'agit de grands groupes et de multinationales. Cet engouement s'explique pour plusieurs raisons. Par rapport aux méthodes et modèles classiques, cette pratique permet tout d'abord souvent de réduire les investissements informatiques, et donc de limiter les coûts en la matière. Les services de cloud offrent ensuite une très grande flexibilité puisqu'ils s'adaptent rapidement aux besoins effectifs des entreprises s'agissant du type de services et des volumes. Ils permettent également une utilisation à distance et décentralisée. On peut encore noter un autre avantage, à savoir le fait que le client ne doit

> « Le «cloud» constitue en effet un terme relativement vaste qui comprend plusieurs facettes.

en principe pas s'occuper des mises à jour et autres opérations de maintenance. Enfin, pour ce qui est de la protection des données, les prestataires de services disposent aujourd'hui de sérieux moyens et peuvent garantir un excellent niveau de sécurité. Pour des entreprises, notamment de petite et moyenne envergure, il est souvent impossible et trop coûteux de rivaliser sur cet aspect.

De manière globale, quels sont les principaux enjeux et défis que l'on peut identifier au sein de ce nouveau paradigme numérique?
Un des principaux challenges consiste à encadrer la nouvelle dynamique commerciale et professionnelle qui apparaît avec le cloud. Cela implique en effet une certaine dépendance de l'entreprise concernée par rapport à son prestataire de services cloud et fait naître des besoins spécifiques en matière de contrôle sur les données et infrastructures informatiques. L'enjeu concerne donc avant tout des aspects liés à la confiance ainsi qu'à la garantie sécuritaire et qualitative des prestations offertes. Le défi s'avère également central en matière de sécurité et de protection des données. Certains secteurs, tels que la finance par exemple, requièrent des standards particuliers et très élevés sur ce point.

En tant qu'entreprise, quelles sont les démarches à observer pour être certain de bénéficier des meilleures mesures sécuritaires?
On peut agir sur plusieurs axes. Il faut tout d'abord veiller à inclure dans le contrat qui unit l'entreprise à un prestataire de services cloud tous les points et aspects concernés de près ou de loin par son projet. Ensuite, il s'agit également de préciser dans le contrat tous les éléments concernant les exigences du projet, par exemple en matière de protection des données mais aussi en ce qui concerne les possibilités de sous-traitance par le prestataire de services. En parallèle, il est possible pour un client de vérifier les différentes certifications dont peut bénéficier le prestataire suite à des audits effectués par des organismes externes neutres. On peut encore mentionner qu'une entreprise a tout intérêt à se montrer proactive et à fixer des directives claires et précises sur ses attentes et besoins. Durant le projet et la collaboration, elle peut en outre procéder à des vérifications sur la qualité et le sérieux des prestations réalisées, afin de s'assurer notamment qu'elle bénéficie bien d'un accès à ses données et que ces dernières restent sécurisées et inaccessibles à des tiers non-autorisés.

Pour plus d'informations: **www.walderwyss.com**

walderwyss avocats

TEXTE **THOMAS PFEFFERLÉ**